



## Autorisation parentale pour la pratique sportive (rev. 2021)

*Ce justificatif est à compléter et renvoyer signé et scanné sur le site d'inscription de l'événement concerné. Si vous n'avez pas de scanner, peut-être pouvez-vous le prendre en photo avec un smartphone pour le charger ensuite.*

**Directive depuis le 12 mai 2021** : la pratique sportive des mineurs est dorénavant soumise à un questionnaire médical disponible sur le lien (sauf sports particuliers) <https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A14888>. Il faudra justifier par un questionnaire totalement négatif ou, à défaut, un certificat médical.

Je, soussigné(e) Mr ou Mme \_\_\_\_\_

demeurant \_\_\_\_\_

à \_\_\_\_\_

et agissant en qualité de \_\_\_\_\_,

autorise la personne mineure \_\_\_\_\_

à participer à l'événement \_\_\_\_\_

qui se tiendra le \_\_\_ / \_\_\_ / \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_.

Je certifie avoir l'autorité parentale sur cet enfant.

L'attestation liée au questionnaire de santé pour la pratique sportive des mineurs est demandée dans un document à part. Il faudra charger l'attestation (en cas de réponses toutes négatives) ou un certificat médical sinon.

Date, signature :